

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS



PROJET EDUCATIF

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, agissant dans les domaines de la petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse a pour vocation, **de développer des structures d'accueil et/ou des actions de loisirs à caractère éducatifs qui permettront à l'enfant et au jeune de se construire** et qui permettront :

- **D'apporter des solutions d'accueils cohérentes et associées pour l'ensemble des besoins recensés.**
- **De développer l'Eveil Educatif dans l'ensemble de ces structures.**
- **Développer des accueils de proximité afin de répondre aux besoins du public et de s'adapter aux contraintes géographiques.**

Les activités menées dans le cadre des structures d'accueil et/ou des actions de loisirs à caractère éducatifs, devront respecter les objectifs suivants :

- Développer l'esprit critique.
- Développer les notions de solidarité, d'entraide, de respect et de diversité.
- Diversifier les champs d'expériences afin de favoriser l'éveil et l'ouverture culturelle.
- S'appuyer sur des partenariats locaux, extérieurs, institutionnels afin de générer des dynamiques cohérentes et complémentaires au niveau du territoire.
- Permettre au public de devenir acteur de ses loisirs.

Ces objectifs devront être adaptés en fonction des besoins et des capacités du public participant.

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan afin de développer son action s'appuiera sur trois pôles distincts mais complémentaires :

- ❖ Le Service Petite Enfance pour les 3 mois à 3 ans (enfants non scolarisés généralement).
- ❖ Le Service Enfance pour les 3 à 12 ans (ou enfants scolarisés en école maternelle et primaire).
- ❖ Le Service Jeunesse pour les jeunes de 12 à 25 ans (ou jeunes scolarisés à partir du collège).

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan afin de développer son action s'appuiera sur un service de coordination enfance jeunesse communautaire composé ainsi :

- 1 coordinateur service enfance jeunesse communautaire.
- 1 coordinatrice service petite enfance
- 1 coordinatrice service enfance.
- 1 coordinateur service jeunesse.
- 1 pôle administratif chargé de la gestion des structures et de la gestion sociale du service enfance jeunesse communautaire.

LE SERVICE PETITE ENFANCE

La coordinatrice du Service Petite Enfance est chargée d'animer ce service.

Le Service Petite Enfance a pour mission principale de proposer des accueils complémentaires qui répondent au besoin des familles :

- Accueil Régulier
- Accueil Occasionnel
- Accueil Collectif
- Accueil Individuel
- Accueil Atypique

Une éducatrice de Jeunes Enfants est chargée dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles Agréées de recevoir le public afin d'étudier au mieux leurs besoins et de les orienter vers les structures d'accueils nécessaires :

- Structure Multi Accueil de Villeneuve de Marsan
- Structure Multi Accueil de Hontanx
- Relais Assistantes Maternelles Agréées
- Ateliers Assistantes Maternelles Agréées

Les principaux objectifs de ces structures seront :

- Développer l'éveil culturel.
- Donner aux familles du territoire la possibilité de bénéficier d'une solution d'accueil éducative qu'elle soit collective (structure multi accueil) ou individuelle (Relais Assistantes Maternelles Agréées)
- Favoriser la pré-socialisation de l'enfant et faciliter l'entrée à l'école.

Dans le cadre du Service Petite Enfance, des projets en partenariat avec les écoles publiques et les associations locales pourront être menés. Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Petite Enfance sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Petite Enfance mais aussi celles du Service Enfance sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.

LE SERVICE ENFANCE

La coordinatrice du Service Enfance et les coordinatrices pédagogiques des accueils périscolaires sont chargées d'animer ce secteur.

Le Service Enfance a pour mission principale de proposer :

- ❖ un accueil en centre de loisirs sans hébergements pendant les vacances scolaires (excepté les vacances de Noël).
- ❖ Des accueils en centre de loisirs sur les écoles publiques ou regroupements scolaires de la communauté des communes pour les enfants scolarisés sur les temps dits extra et périscolaires à savoir :
 - Le mercredi après midi en période scolaire
 - Le matin avant la classe
 - Le midi entre les périodes de classe
 - Le soir après la classe

Dans le cadre de ces accueils en période scolaire et du fait de la multiplicité des lieux d'accueils au sein de la communauté des communes, le Service Enfance veillera à proposer le même type de service quel que soit le lieu d'accueil choisi et la commune d'origine de l'enfant.

Les principaux objectifs du Service Enfance seront :

- Développer l'éveil culturel.
- Favoriser l'alternance d'activités artistiques et physiques.
- De confronter le public aux notions de responsabilisation, de socialisation et de choix.
- Favoriser progressivement l'émergence de projets d'activités conçus et menés par le public.
- Amener le public à prendre conscience de son environnement et d'agir sur celui-ci dans le cadre d'actions d'intérêt général.

Dans le cadre du Service Enfance, des projets en partenariat avec les écoles publiques et les associations locales (culturales, accompagnement de classes, mutualisation de moyens techniques et humains) pourront être menés afin d'apporter une cohérence éducative dans les actions mises en place pour ce public.

Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Enfance sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Enfance mais aussi celles du Service Petite Enfance et du Service Jeunesse sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.

LE SERVICE JEUNESSE

Le coordinateur du Service Jeunesse est chargé d'animer ce service.

Le Service Jeunesse a pour mission principale de proposer un accueil de type Espace Jeunes pendant les périodes péri et extrascolaires (excepté les vacances de Noël).

Des animateurs permanents sont chargés de développer ce type d'accueil.

Plusieurs types de structures sont à sa disposition à l'intérieur de cet Espace Jeunes :

- Les sorties à thème
- Les minis camps
- Les séjours
- Les échanges internationaux
- Le Point Information Jeunesse

De nouvelles structures pourront compléter ce panel en fonction des demandes des jeunes et de leur complémentarité avec les structures existantes et le projet éducatif de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais.

Les principaux objectifs du Service Jeunesse seront :

- Favoriser l'émergence de projets de loisirs conçus et menés par le public
- Amener le public à prendre conscience de ses capacités en termes de méthodologie de projet.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté.

Dans le cadre du Service Jeunesse, des projets en partenariat avec le collège, les associations locales (culturelles, accompagnement de classes transplantées, mutualisation de moyens techniques et humains, actions au niveau du Foyer Socio Educatif) pourront être menés afin d'apporter une cohérence éducative dans les actions mises en place pour ce public. Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Jeunesse sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Jeunesse mais aussi celles du Service Enfance sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.